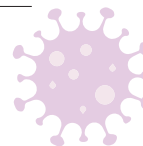


Les trois premiers trimestres 2020 ont été marqués par le brutal ralentissement économique qui s'est amorcé à compter du 17 mars à la suite des mesures de confinement qui ont été prises pour freiner l'épidémie de la Covid-19. Le début d'une légère reprise économique s'était fait ressentir au 3^e trimestre avant de s'arrêter brutalement au 4^e trimestre à la suite de la mise en place d'un second confinement d'environ un mois et demi. Une nouvelle relance semble s'amorcer au 1^{er} trimestre 2021.



AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	4
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	5
	7

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL



LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊙ Une légère dégradation de la santé financière des entreprises.
- ⊙ Une croissance du salaire moyen par personne.
- ⊙ Les effectifs salariés repartent à la hausse dans tous les secteurs à l'exception du commerce qui se stabilise.
- ⊙ Une baisse du taux de chômage qui suit la tendance nationale.

+ 1,0 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,9 % en région) au 1^{er} trim. 2021 par rapport au 4^e trim. 2020.

2 371 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 1^{er} trim. 2021.

+ 1,3 % du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,4 % en région) au 1^{er} trim. 2021 par rapport au 4^e trim. 2020.

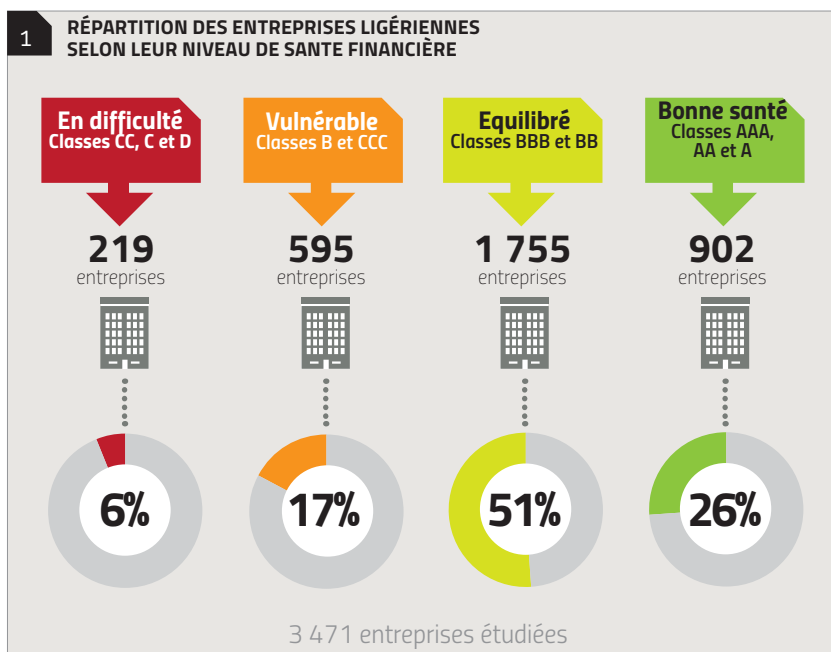
7,8 % de taux de chômage dans la Loire (7,3 % en région) au 1^{er} trim. 2021, stable par rapport au trimestre précédent.

77 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2020.

37 090 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 3,8 % (- 3,6 % en région) au 1^{er} trim. 2021 par rapport au 4^e trim. 2020.

CLIMAT DES AFFAIRES

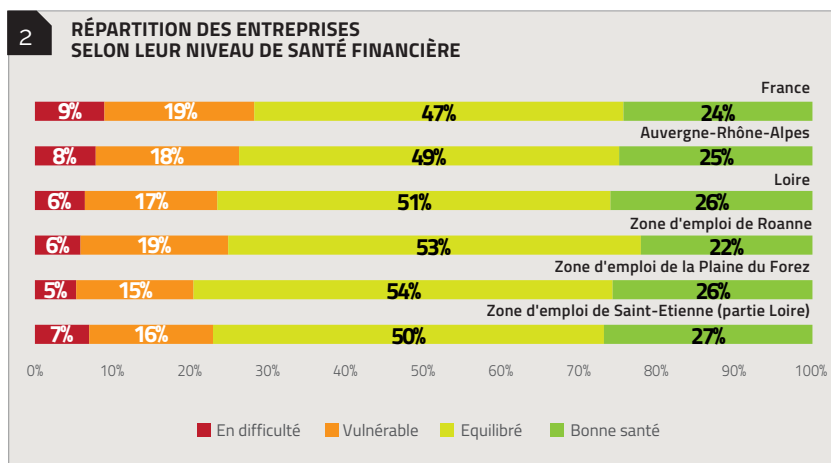
Au 31 décembre 2021, la Loire répertoriait près de 20 530 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en juin 2021 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2020. Au total, 3 471 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution d'autant plus qu'il s'agit d'une année qui a été fortement impactée par la crise sanitaire. Les informations se consolideront au fur et à mesure que les entreprises clôtureront leurs bilans.



DANS LA LOIRE, 77 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 3 471 entreprises ligériennes analysées :

- 26 % sont en bonne santé,
- 51 % présentent une situation équilibrée,
- 17 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.



LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

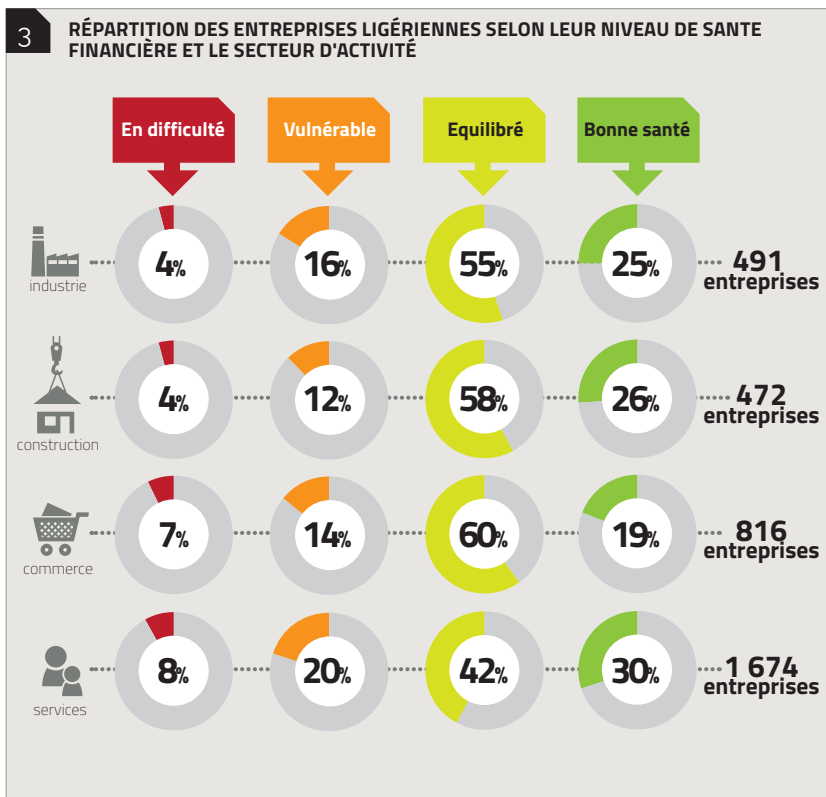
La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 3 points) et qu'au niveau national (+ 5 points).

Dans la zone d'emploi de Saint-Etienne, 27 % des entreprises sont en bonne santé. Elles sont 26 % dans celle de la Plaine du Forez et 22 % dans celle de Roanne.

UNE SANTÉ FINANCIÈRE CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Trois secteurs marqués par de nombreuses entreprises en situation équilibrée : le commerce (60 % contre 51 %), la construction (58 %) et l'industrie (55 %) ;

- Les services, quant à eux, se caractérisent à la fois par des entreprises en bonne santé (30 % contre 26 %) et par des entreprises vulnérables ou en difficulté (28 % contre 23 %). Cette différence s'explique très clairement par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport...) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises...).



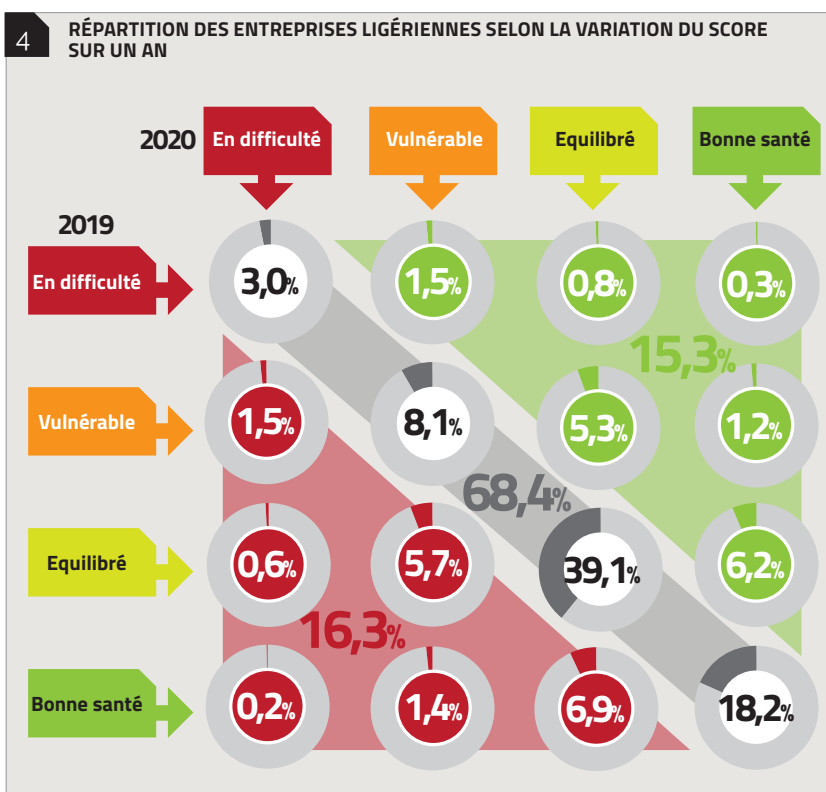
UNE LÉGÈRE DÉGRADATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2020

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2019, on observe que :

- 69 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 15 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 16 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⊕ Le solde des scores est de -1 point.

Aide à la lecture : 5,3 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2020 étaient en situation vulnérable en 2019. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



L'INSEE a décidé de réviser le zonage des zones d'emploi en 2020 en s'appuyant sur la méthodologie développée par Eurostat, qui permet la comparaison entre pays européens. La Loire a été particulièrement remodelée par ce changement méthodologique. Deux nouvelles zones sont présentes dans le centre du département : le Livradois, zone atligérienne qui s'étend autour de Noirétable, et la Plaine du Forez, entre Montrbrison, Feurs et Boën sur-Lignon.

Pour plus d'information : https://www.epures.com/images/pdf/demographie-statistiques/10-008_Note-zonage-Insee_avril2021.pdf

SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2021 T4 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 659	+1,0%	-1,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 576	+0,4%	-1,0%
Pôle métropolitain	2 739	+2,0%	-0,2%
Loire	2 371	+1,3%	+0,0%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 424	+1,8%	+0,0%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 222	+1,1%	+1,0%
Zone d'emploi de Roanne	2 291	+3,0%	+0,7%

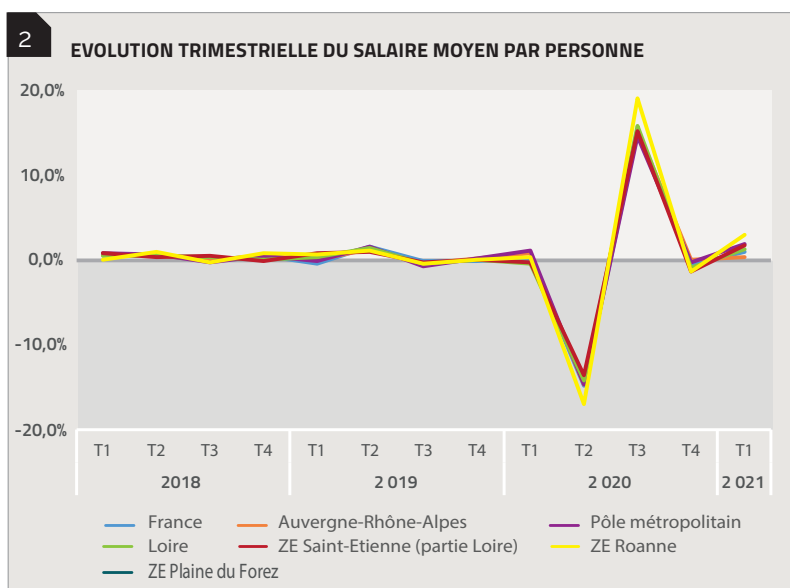
UNE CROISSANCE DU SALAIRE MOYEN*

Après une baisse de 0,8% du salaire moyen enregistrée au 4^e trimestre 2020 dans la Loire, celui-ci repart à la hausse au 1^{er} trimestre 2021 (+ 1,3 %). **Cette importante progression reflète une tendance régionale et nationale bien qu'elle soit encore plus marquée dans la Loire.** Sur un an, le SMPT s'est stabilisé dans la Loire alors qu'il a diminué en Auvergne-Rhône-Alpes (- 1,0 %) et en France (- 1,3 %).

La Loire atteint un salaire moyen par tête de 2 371 € par mois au 1^{er} trimestre 2021, chiffre sensiblement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. **Le salaire moyen est plus élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne que dans celles de Roanne et de la Plaine du Forez**, un écart qui s'explique probablement par les différences d'activités et de métiers qui y sont pratiqués (les emplois métropolitains sont plus nombreux à Saint-Étienne : prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs ...).

UNE PROGRESSION DES SALAIRES APRÈS CHAQUE DÉCONFINEMENT DANS TOUS LES TERRITOIRES

Après plusieurs années de croissance, le salaire moyen par personne (SMPT) ligérien avait diminué lors du premier confinement avant de croître de manière significative au 3^e trimestre 2020. A ce moment-là, l'activité économique reprenait progressivement. Le second confinement et la seconde vague de chômage partiel qui en a découlé ont conduit à la diminution du salaire moyen ligérien au 4^e trimestre 2020. Naturellement, les indicateurs sont repartis à la hausse une fois le second confinement levé. Ces évolutions sont perceptibles quels que soient les territoires.



1. tableau : Source : AcoSS-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : AcoSS-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

* L'évolution du SMPT, qui donne une vision des salaires soumis à cotisations versés par les entreprises, ne reflète toutefois pas l'évolution des rémunérations réelles perçues par les salariés. En effet, une part significative de la masse salariale versée par les entreprises était dédiée aux indemnités de chômage partiel. Or, le calcul du salaire moyen par tête exclut les bénéficiaires du chômage partiel.

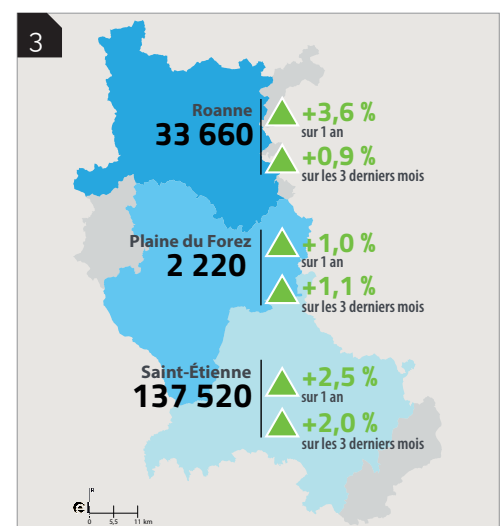
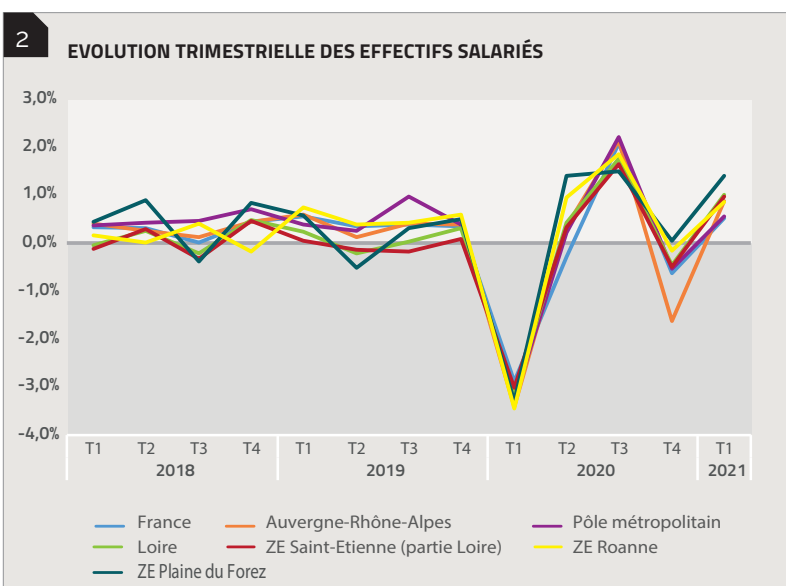
EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectif 2021 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 410 668	+0,5%	+96 366	+1,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 260 130	+0,9%	+19 910	+1,8%
Pôle métropolitain	1 019 030	+0,6%	+5 780	+2,5%
Loire	190 145	+1,0%	+1 930	+2,8%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	137 520	+1,0%	+1 340	+2,5%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 220	+1,1%	+30	+1,0%
Zone d'emploi de Roanne	33 660	+0,9%	+290	+3,6%

LES EFFECTIFS SALARIÉS REPARTENT À LA HAUSSE

Au premier trimestre 2021, les mesures de déconfinement se sont progressivement allégées même si la situation sanitaire était toujours pesante et l'activité économique encore ralentie. L'impact a été direct sur les effectifs salariés ligériens du secteur privé qui ont bondi de 1,0 % par rapport au trimestre précédent (soit un gain de 1 930 postes). Cette augmentation est proche du niveau régional (+ 0,9 %), plus importante qu'au niveau national (+ 0,5 %).

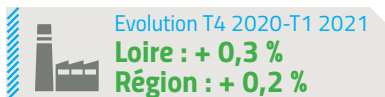
Depuis le premier trimestre 2020, qui marque le début de la crise, les effectifs salariés privés se sont accrus de 2,8 % dans la Loire, une progression beaucoup plus marquée qu'en région et en France (respectivement + 1,8 % et + 1,3 %), proche de celle du Pôle métropolitain (+ 2,5 %). Les entreprises ligériennes ont su montrer leur capacité de résilience durant cette crise sanitaire.



UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS DANS TOUS LES SECTEURS À L'EXCEPTION DU COMMERCE QUI SE STABILISE

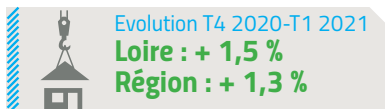
L'INDUSTRIE : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

En baisse continue depuis le 1^{er} trimestre 2020 (perte de 720 postes entre mars et décembre 2020), les effectifs industriels repartent à la hausse dans la Loire au 1^{er} trimestre 2021 (+ 0,3 %, soit un gain de 130 postes). Sur la même période, ces effectifs ont progressé de manière comparable au niveau régional, ils se sont stabilisés en France. Les secteurs les plus dynamiques sont l'industrie agroalimentaire (+ 90 postes) et la métallurgie (+ 50), à l'inverse du textile habillement (- 90).



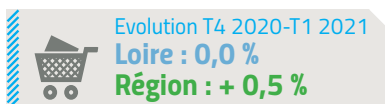
LA CONSTRUCTION : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE CRÉER DES POSTES

Après une diminution dans la construction de 0,6 % au 3^e trimestre 2020, les effectifs sont repartis à la hausse au 4^e trimestre 2020. Le rebond se poursuit au 1^{er} trimestre 2021 avec une croissance significative de 240 postes (+ 1,5 %). La croissance ligérienne est proche de celles des niveaux régional et national (respectivement + 1,3 % et + 1,4 %). Ce secteur est l'un des rares à avoir conservé une dynamique dans ce contexte de crise économique. C'est dans la construction de bâtiments et dans les travaux de construction spécialisés que cette croissance est visible, un peu moins dans le génie civil.



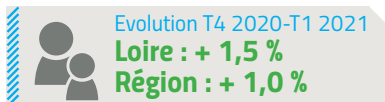
LE COMMERCE : DES EFFECTIFS QUI SE STABILISENT

Le secteur du commerce a été particulièrement impacté par chaque confinement (fermeture des commerces dits « non essentiels ») ainsi que par les mesures des restrictions sanitaires. Après une année en dents de scie, les effectifs commerciaux semblent enfin se stabiliser dans la Loire, même s'ils progressent aux niveaux régional (+ 0,5 %) et national (+ 0,3 %). Sans surprise, alors que le commerce de réparation d'automobiles et le commerce de gros voient leurs effectifs légèrement augmenter, ces derniers diminuent dans le commerce de détail.



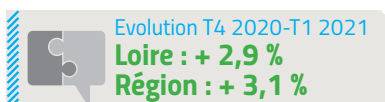
LES SERVICES : DES EFFECTIFS QUI RENOUENT AVEC LA CROISSANCE

Les services ont connu une évolution très contrastée des effectifs depuis un an, les mesures sanitaires les ayant directement impactés pour certains d'entre eux (hébergement-restauration, activités récréatives...). Après un net repli au 4^e trimestre 2020 (- 1,5 %, soit une perte de 1 280 postes), les effectifs ligériens ont progressé de 1,5 % au 1^{er} trimestre 2021, entraînant un gain de 1 290 postes. Cette croissance est d'autant plus significative qu'elle est plus importante que celle de la région (+ 1,0 %) et de la France (+ 0,6 %). En dehors du transport qui perd 30 postes, tous les secteurs sont en croissance. La santé et l'action sociale sont particulièrement dynamiques (+ 570).

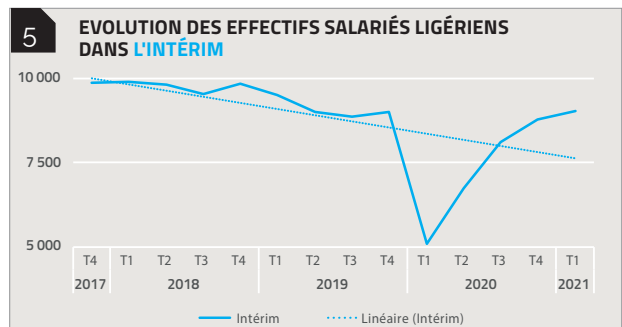
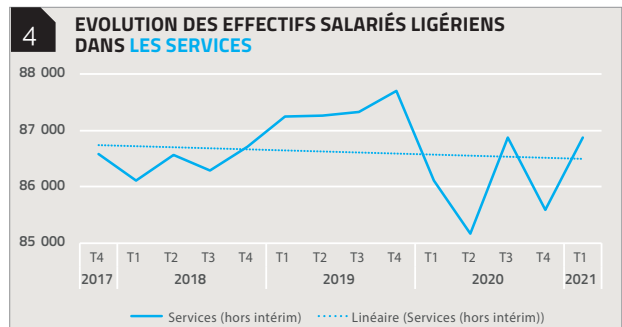
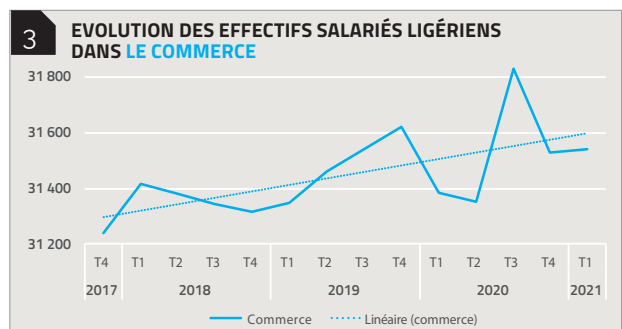
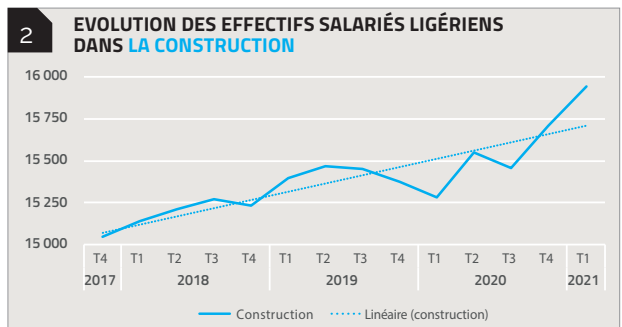
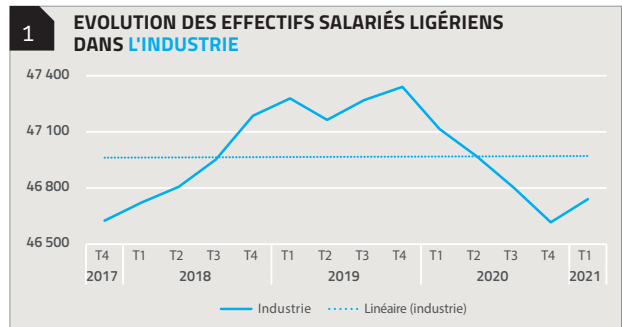


L'INTÉRIM : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Après s'être effondrés au 1^{er} trimestre 2020 (- 43,6 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2^e trimestre, une croissance qui se poursuit depuis, même si son ampleur diminue. Ils gagnent 260 postes dans la Loire au 1^{er} trimestre 2021 (+ 2,9 %). Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est également visible au niveau régional. Elle est beaucoup moins forte au niveau national (+ 0,3 %). Les effectifs intérimaires ligériens viennent de retrouver leur niveau d'avant-crise.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

UNE BAISSÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Au 1^{er} trimestre 2021, la Loire compte près de 37 090 DEFM de catégorie A. **Ce nombre est en diminution par rapport au trimestre précédent (- 3,8 %).** Le nombre de DEFM de catégorie A se contracte également dans le Pôle Métropolitain (- 3,5 %), au niveau régional (- 3,6 %) et au niveau national (- 2,9 %).

Dans la Loire, la diminution du nombre de DEFM est particulièrement marquée dans les zones d'emploi de Roanne et de la Plaine du Forez, c'est également le cas sur la période d'un an.

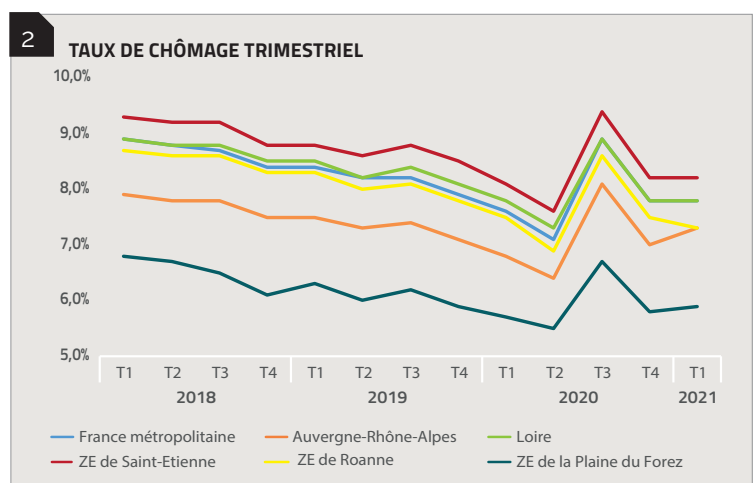
1	DEFM 2021 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 544 160	-2,9%	-107 200	1,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	399 220	-3,6%	-14 710	-3,6%
Pôle métropolitain	117 720	-3,5%	-4 220	1,6%
Loire	37 090	-3,8%	-1 480	-1,0%
Zone d'emploi de Roanne	5 920	-6,0%	-380	-3,0%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	3 150	-7,3%	-250	-3,6%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	26 670	-3,0%	-810	-0,5%

UNE STABILISATION DU TAUX DE CHÔMAGE QUI SUIT LA TENDANCE NATIONALE

Au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage était en recul dans tous les territoires. L'Insee expliquait cette importante baisse par la hausse du taux d'emploi mais aussi par un effet « en trompe-l'œil » (basculement vers l'inactivité de certaines personnes qui ne pouvaient pas réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles).

Au 1^{er} trimestre 2021, la période de confinement est terminée, le taux de chômage se stabilise dans la Loire tout comme en France. En revanche, il augmente légèrement au niveau régional.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne (7,3 %) est identique à celui de la région, celui de la Plaine du Forez est largement en-deçà (5,9 %) et celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (8,2 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 6,3 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,2 % dans celle de Saint-Etienne.



Evolution T4 2020 - T1 2021
Loire : -0,0 point
Région : + 0,3 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acess-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Les données relatives aux DEFM correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.